MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Bourses pour le lycée français de VIENNE

Notice d'information destinée aux familles des candidats en 2021-2022

OBSERVATION IMPORTANTE

Conditions spécifiques pour les modalités d'hébergement à Vienne : voir ci-après.

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Vienne, la famille doit s'adresser à :

Madame la Proviseure du Lycée Français de Vienne
Liechtensteinstrasse 37a
A - 1090 VIENNE
(☎ 00.43.1.317.22.41.114).

Avant la rentrée scolaire, un accueil personnalisé est fait aussi bien au Lycée qu'à l'internat.

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L'élève boursier mineur devra être muni, en plus, de l'autorisation de sortie du territoire (rétablie depuis le 15 janvier 2017) signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359 .

Pour les élèves non ressortissants de l'Union européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le restaurant scolaire du lycée français de Vienne assure le service de demi-pension. Un établissement partenaire, le Theresianum, héberge et gère l'internat du lycée.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération de Vienne, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour à l'internat. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Vienne, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2021-2022 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 7 320 € et 15 620 €.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement à la proviseure du lycée français de Vienne qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **Mme la Proviseure du lycée français de Vienne.**

A titre indicatif

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

<table>
<tr><th>Lycée français de Vienne</th><th>Frais de scolarité (annuels)</th><th>Demi-pension (annuelle)</th><th>Hébergement (annuel)
première et terminale</th><th colspan="2">Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)</th><th>Transports urbains (annuels)</th><th>TOTAL</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Premières</td><td rowspan="4">5 810€</td><td rowspan="4">1 510€</td><td rowspan="4">7 758€</td><td>manuels scolaires (location ou prêt)</td><td>133€</td><td rowspan="4">70€</td><td rowspan="2">15 446€</td></tr>
<tr><td>inscription EA</td><td>165€</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Terminales</td><td>manuels scolaires (location ou prêt)</td><td>133€</td><td rowspan="2">15 611€</td></tr>
<tr><td>inscription au Bac</td><td>330€</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Dont 480 € de droits d'inscription</td><td colspan="5"></td></tr>
</table>